

rience de la *United Investors Life Insurance Company*. La *United Investors Life Insurance Company*, filiale de *Waddell & Reed Incorporated*, est une société qui se livre principalement à la vente d'assurance-vie à terme pour compléter les ventes de fonds mutuels de *Waddell & Reed Incorporated* aux États-Unis.

La compagnie d'assurance pourrait participer à des contrats de réassurance pour diminuer l'élément de risque d'un cas unique dans les polices vendues.

La compagnie d'assurances aura à sa tête M. Gordon E. Eddolls, président de la *United Investment Services Ltd.*, qui a de l'expérience dans le commerce de l'assurance. Au sein de la direction, on trouve M. Rodney S. C. Donald, président de *United Funds Management Ltd.*, qui a été le chef de la gestion des placements pendant sept ans; M. John William Galbraith, CPA, vice-président chargé de l'administration à la *United Investment Services Ltd.*, M. William R. Miller, trésorier de *United Funds Management Ltd.*, et de *United Investment Services Ltd.* La compagnie engagera un assureur en chef et les spécialistes dont elle pourra avoir besoin. La *Eckler, Brown Company Limited* fournira un service actuariel continu pour ce qui est de l'établissement des livres, polices et manuels de la société et procédera à l'étude actuarielle annuelle. Les conseillers juridiques seront MM. Campbell, Godfrey et Lewtas; à Ottawa, les agents seront MM. Gowling, MacTavish, Osborne et Henderson. Les vérificateurs seront *Clarkson, Gordon and Company*.

● (6.10 p.m.)

C'est là l'histoire du bill n° C-114 dont nous sommes saisis cet après-midi. J'aimerais maintenant dire quelques mots sur un sujet différent, bien que connexe.

De temps à autre, j'ai présenté des bills semblables à la Chambre ou j'ai aidé d'autres députés à en présenter en leur absence. J'ai souvent pensé qu'il doit y avoir d'autres moyens pour constituer des compagnies en corporations au Canada. Je me suis souvent demandé si c'était la façon la plus profitable dont les députés pouvaient occuper cette heure-ci. Je demande donc au gouvernement de songer à faire adopter, au cours de la présente session ou le plus tôt possible, une mesure législative qui ferait disparaître ces projets de loi de la Chambre des communes et permettrait à ces compagnies d'être constituées en corporations d'une autre façon. Tant que c'est ainsi qu'il faut procéder pour consti-

tuer les compagnies en corporation, je n'ai pas d'objection à suivre la pratique actuelle. Toutefois, je tiens à consigner cette observation au compte rendu, en déposant le bill n° C-114 cet après-midi.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Edmonton-Ouest a la parole.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, avant que le député d'Edmonton-Ouest prenne la parole, je voudrais signaler que j'ai écouté les commentaires du député de Vancouver-Quadra sur l'opportunité de tirer parti de l'heure qui nous est accordée. Évidemment, la plupart des députés en font un meilleur usage que nous, car il n'y en a que douze à leur place. Ce n'est pas ainsi qu'on travaille. Je me demande, monsieur l'Orateur, si vous pourriez vous assurer que mes calculs sont exacts.

L'hon. M. Lambert: Inutile de jouer au pharisien et au publicain. Occupons-nous de nos travaux.

M. Howard: Il ne s'agit pas de pharisaïsme. Je constate un fait, si cela peut intéresser le député.

L'hon. M. Lambert: J'ai remarqué que les gens n'insistent pas là-dessus en d'autres circonstances; ils ne font pas les petits saints, les bons apôtres, en comptant les gens ou en insistant pour que d'autres les comptent.

M. Howard: Tenons-nous-en au Règlement. On ne s'attendrait pas à ce qu'un ancien orateur fasse une pareille déclaration. Tenons-nous-en au Règlement.

L'hon. M. Lambert: Occupons-nous des travaux. Je m'aperçois que d'autres ne se gênent pas pour enfreindre le Règlement. Quant à l'assiduité.

M. Howard: Je ne compte ici que douze personnes.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Edmonton-Ouest a la parole.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir au point que le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) a soulevé à propos de la méthode actuelle de constituer les compagnies en corporation? Il n'est pas nécessaire, me semble-t-il, de passer une heure sur chaque bill de ce genre dont la Chambre est saisie. L'endroit pour traiter en détail de ces mesures est au comité. Mais il est nécessaire d'en saisir la Chambre en raison de notre régime selon lequel elles doivent subir la deuxième lecture, avant d'être étudiées au comité pour revenir ensuite à la Chambre. Le député